

Enfants placés: la création d'un «internat de confinement» fait polémique dans le 93

PAR SOPHIE BOUTBOUL
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 10 AVRIL 2020

En Seine-Saint-Denis, où la protection de l'enfance est sinistrée, un centre est créé pour regrouper des enfants placés atteints du Covid-19. Des éducateurs craignent une « stigmatisation ». Et s'inquiètent, par ailleurs, des effets du confinement pour les jeunes : maltraitance, fragilisation des familles d'accueil, etc. Enquête sur un système à bout de souffle.

Agathe*, une professionnelle de l'aide sociale à l'enfance (ASE) de Seine-Saint-Denis, a été soufflée en découvrant un mail du département, le 25 mars dernier, cherchant des volontaires pour travailler dans un « internat de confinement pour des enfants symptomatiques ou malades » du Covid-19, parmi les 8 673 mineurs protégés dont il a la charge. Elle n'y a pas répondu favorablement. « Un enfant souffrant a envie d'être chez soi, dans sa famille d'accueil ou son foyer, explique-t-elle. Cette structure me paraît hyperanxiogène. Toute la protection que devrait fournir l'ASE n'y est pas. Malheureusement, c'est le quotidien que des gamins soient jetés de foyers, de chez leur assistant familial, mais là, c'est comme si le département institutionnalisait le fait que les enfants soient déplacés. Le problème, c'est pas le Covid à l'ASE, c'est l'ASE. »



Le secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, Adrien Taquet, en visite aux urgences pédiatriques du CHU de Nantes, le 20 février 2020. © Estelle Ruiz / NurPhoto via AFP

Depuis, le département a fait **savoir** que le centre, créé dans un collège de Noisy-le-Grand, avait ouvert ses portes début avril, afin de « prendre en charge dans un premier temps jusqu'à 10 enfants [...] ne nécessitant pas une hospitalisation », avec un accompagnement

éducatif, médical et psychologique. Un enfant a déjà été accueilli, parce que son assistante familiale était hospitalisée. Sur le terrain, le projet suscite nombre de craintes.

Éducatrice dans un foyer du centre départemental enfants et familles (Cdef), qui prend en charge 400 mineurs, Léa* s'inquiète aussi : « Je ne suis pas sûre qu'un enfant comprenne qu'on le mette dans un lieu qu'il ne connaît pas sans aucun de ses référents autour de lui. C'est stigmatisant. Comment savoir s'il n'y aura pas de séquelles après ? »

Travailleur social et membre du Conseil national de la protection de l'enfance, Lyes Louffok se montre tout aussi soucieux. « Dans cette période d'angoisse, les enfants peuvent se sentir coupables, penser qu'ils sont dangereux pour les autres, déclare cet ancien enfant placé, **auteur** du livre *Dans l'enfer des foyers. Pour les enfants déjà insérés dans une structure, ça va créer de la rupture. J'aurais plutôt privilégié des lieux de désengorgement.* » Ce qui aurait sûrement nécessité d'autres moyens.

Fabienne Quiriau, directrice générale de la Cnape, fédération nationale d'associations de protection de l'enfant, abonde : « Je sais que des fois, il faut faire avec les moyens du bord, mais qu'on isole les enfants malades de l'ASE dans un même lieu me heurte. Personne n'aurait cette idée avec ses enfants. »

Du côté de certains syndicats, l'accueil de cet internat, vu comme une solution de secours, n'est toutefois pas défavorable. Jérôme Prigent, élu CGT, éducateur au Cdef, à Villemomble, explique : « Il faut être vigilant, mais il me semble que c'est quand même une bonne idée. On voyait bien qu'il n'y aurait pas assez de matériels pour protéger tout le monde en cas de grand nombre d'enfants touchés par le Covid. »

De même, Julien Fonte, secrétaire national FSU Territoriale, détaille : « Une des difficultés, c'est qu'on ne peut pas fournir tout le monde en masques, gel, gants. La question, c'est : comment on répond à ces enjeux de sécurité sanitaire, de pénurie ? Un centre peut être stigmatisant, mais c'est de toute façon une structure d'accueil temporaire où au moins tous seront protégés. »

Bien sûr, le département défend sa structure auprès de Mediapart : *« Cette solution inédite en France poursuit le but d'assurer une prise en charge qui soit la meilleure possible pour des enfants qui ne pourraient pas être confinés de manière optimale dans leur structure d'origine ou au sein d'une famille d'accueil dont l'un des membres serait malade. Il en va d'abord de leur protection, et de celles des autres. Nous nous assurons que cette prise en charge garantisse une continuité entre les professionnels de l'internat et ceux du lieu d'accueil d'origine. L'internat dispose par ailleurs d'une psychologue, à même d'apporter en permanence une écoute aux enfants accueillis (voir l'intégralité des réponses sous l'onglet Prolonger). »*

Ce n'est pas la seule préoccupation des professionnels. Nadine*, qui travaille dans un foyer du Cdef, se sent très seule avec trois éducateurs titulaires sur sept présents pour une dizaine d'enfants, et une direction en télétravail, venue une seule fois sur site depuis le début du confinement. *« Notre direction nous a refusé qu'on fasse des courses pour les enfants pour faire des gâteaux ensemble, donc on le fait sur notre temps personnel pour leur proposer des choses sympas. On commence à être fatigués... La direction a annoncé cette semaine qu'une employée avec qui on avait été en contact avait été testée positive au Covid sans nous dire qui c'était. C'est aberrant. Ils nous ont demandé de prévenir les familles. On a refusé, c'est à eux de le faire. »*

Dans son foyer, Léa fait partie des 50 % de personnel présent. Elle est aussi démunie. *« On nous épuise et j'ai peur qu'on n'y arrive plus. Il y a un stock de masques mais on ne l'utilisera qu'en cas de suspicion de Covid. En attendant, c'est compliqué de respecter les consignes de distanciation et les mesures barrières quand un enfant de quatre ans ne va pas bien et veut un câlin. On a des problèmes d'hygiène aussi, car les personnes qui s'occupent de l'entretien des locaux ne peuvent plus travailler, donc les pipis au lit, le ménage, c'est nous. Et on se retrouve aussi avec la détresse des parents, qui pleurent au téléphone car ils ne voient plus leurs enfants. »*

Jérôme Prigent, éducateur et élu CGT, n'est pas plus rassuré : *« Certains jeunes sont dans des conduites à risque ou fuguent. J'ai peur que sans protection, les gens n'aient plus envie de prendre des risques pour leur famille en venant travailler. »* À ce sujet, le département précise à Mediapart qu'il *« a assuré un approvisionnement de tous les établissements et qu'aucun n'a remonté de nouveaux besoins »*.

Léa confie aussi que sa structure a demandé au département du renfort en éducateurs – pour le traitement des urgences quotidiennes, deux antennes de l'ASE sont restées ouvertes à Bobigny et Saint-Denis, mais les autres ont fermé. *« Pour l'instant, le département reste sourd, et nous on craint la catastrophe »,* pointe l'éducatrice. *« Nous y répondons favorablement dans la limite du volontariat et de la disponibilité, assure le département à Mediapart. Et nous avons mis en place une plateforme de volontariat [...], une première équipe d'agents volontaires du département intervient déjà auprès du centre maternel du Cdef à Saint-Ouen. »* Toujours insuffisant aux yeux de Léa : *« On aimerait aussi que les volontaires de 3^e année d'études d'éducateur viennent nous épauler, comme les élèves infirmiers à l'hôpital. Mais, ça ne nous a pas été accordé. On est au front et on est seuls. »*

Seules, c'est ainsi que se sentent nombre de familles d'accueil. Mervat Chaban, qui a trois enfants placés chez elle, présidente de l'Association pour le rayonnement des assistantes familiales du 93 et déléguée des personnels au syndicat SUD, a le sentiment qu'elles sont considérées dans cette crise comme *« la dernière roue du carrosse »* par le département. *« Une de mes jeunes a eu des symptômes du Covid, on a géré à la maison avec prudence. Mais dans cette crise, on n'aurait pas dû avoir un traitement de droit commun. Ces enfants ne sont pas seulement les nôtres, le département a une responsabilité pénale vis-à-vis d'eux. J'ai eu également des symptômes du Covid mais je ne me suis pas mise en arrêt maladie, car le travail est chez nous, on ne peut pas laisser les enfants en ce moment. »*

Seuls, c'est littéralement ainsi que se sont retrouvés deux enfants placés en famille d'accueil. Arthur*, éducateur à l'ASE 93, est resté sidéré par cette situation : « Une famille d'accueil a dû être hospitalisée car atteinte du Covid-19. Elle hébergeait deux enfants et avait dit que les petits étaient pris en charge par les voisins. Or quand les collègues de permanence sont allés sur place, ils se sont rendu compte que les voisins leur donnaient juste à manger, mais qu'ils étaient seuls à la maison. »

« Un enfant de trois ans ne peut pas téléphoner au 119 »

Julien Fonte, secrétaire national FSU Territoriale, souligne la situation particulière des assistantes familiales : « Elles sont confinées avec les enfants, parfois en difficulté, porteurs de handicap, sans soins. Et vu qu'il y a 550 assistants familiaux en Seine-Saint-Denis, c'est matériellement impossible pour le département de les appeler toutes chaque jour. » Une augmentation de cinq euros par jour de leur indemnité pour les frais des enfants a tout de même été obtenue. « Mais c'est insuffisant. Désormais, on essaye d'obtenir un suivi psychologique pour les enfants et les familles d'accueil », précise-t-il, tandis que le département affirme qu'« un suivi rapproché a été organisé pour leur proposer un appui technique et des conseils médicaux par des médecins de PMI ».

Seuls, c'est aussi le sort de mineurs étrangers (dits « MNA » dans le jargon administratif, sans famille en France et sous responsabilité de l'ASE dès que leur minorité est reconnue), parfois logés dans des hôtels insalubres. En tout, dans le 93, 700 jeunes sont pris en charge en hôtel. Or, à Bondy, aux premiers jours du confinement, certains d'entre eux n'avaient pas reçu de dîners deux jours d'affilée, ce qui a été signalé au département par le Réseau éducation sans frontières (Resf) du 93 et le syndicat SUD.

Éducatrice spécialisée à Montfermeil et présidente de l'association d'entraide Essor 93, Amandina Adjibi a constaté des cas similaires : « Des jeunes m'ont confié que leur hôtelier ne leur donnait pas à manger le soir car la Camna [cellule d'accompagnement au département – ndlr] n'autorisait que deux repas par

jour. On a essayé d'appeler la cellule, sans succès. Et on a fait des courses avec certains en gardant leur ticket pour se faire rembourser plus tard. »

La situation est telle que plusieurs associations et syndicats (dont SUD et la LDH 93) ont saisi le président du conseil départemental, Stéphane Troussel (PS), le 30 mars, pour tirer la sonnette d'alarme. Élément de réponse : « Il ne faut pas hésiter à nous signaler des situations sensibles. » À Mediapart, le département tient à préciser que « le passage en pension complète a été mis en place », que « les travailleurs sociaux de la Camna gardent le contact avec les jeunes par téléphone », qu'un « contrôle auprès des prestataires hôteliers » est assuré. « On n'est pas à l'abri de nouveaux suicides », maintient Lyes Louffok. Le 6 avril, 36 syndicats, associations et 88 avocats ont d'ailleurs envoyé **une lettre ouverte au premier ministre** pour dénoncer, sur l'ensemble du territoire français, « la situation dramatique de nombreux [MNA] laissés sans protection ».

Enfin, même pour des enfants français au domicile de leurs parents, le danger peut être élevé, plus encore que d'habitude. Après le décès du petit Daoudja le 29 mars, six ans, **sous les coups de son père à Tremblay**, les professionnels craignent en effet que le confinement ne favorise les maltraitements.

« L'état de l'ASE était déjà dramatique avant le Covid, souffle Agathe. Là, tout le monde est en panique, notamment pour les enfants [protégés] à domicile [avec un accompagnement intensif des parents – ndlr]. Normalement, un éduc' se rend dans ces familles au moins six heures par semaine, mais plus personne n'y va, alors qu'il y a quand même un danger grave puisqu'une ordonnance a été prise par un juge... »

Du côté de l'association SIAOE 93, qui gère les mesures éducatives en milieu ouvert (c'est-à-dire dans les familles d'origine) pour 400 enfants, les violences posent question, explique la directrice Nathalie Bouillet : « Ce qui inquiète, en plus de la précarité sociale qui s'accroît pour des familles avec l'absence de l'école, c'est le manque d'intimité dans

des logements exigus. Cela augmente le risque. On les appelle régulièrement et on intervient quand on évalue un risque trop élevé. »

Thierry Baranger, président du tribunal pour enfants de Bobigny, où deux juges sont présents en permanence, partage ce sentiment : « *Mes principales inquiétudes se portent sur le repérage des maltraitances, sachant que les violences intrafamiliales augmentent. On est très inquiets car un enfant de trois ans ne peut pas téléphoner au 119 pour demander une protection. Et en Seine-Saint-Denis, les logements sont souvent très petits et précaires. L'école est normalement un lieu de repérage... La découverte de situations de violences plus tard nous alarme. »* Le juge souligne néanmoins que « *la crise montre des solidarités locales entre structures d'hébergement et de milieu ouvert* ». Une solidarité entre associations, avec des dons de masques, du soutien pour ne pas perdre pied. Bref, beaucoup de débrouille.

Boite noire

Les prénoms avec astérisque ont été modifiés à la demande des intéressé(e)s pour respecter leur souhait d'anonymat.

Prolonger

Les réponses complémentaires envoyées à Mediapart par le département de Seine-Saint-Denis :

– « *L'internat de confinement dispose d'une équipe complète composée de 15 éducateurs et travailleurs sociaux, 5 infirmières-puéricultrices, 4 cadres de l'Aide Sociale à l'Enfance, 5 étudiants des IRTS, 3 agents techniques des collèges et des médecins des centres de PMI. Cet encadrement particulièrement étoffé, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, ne laisse en aucun cas les enfants dans une situation d'isolement. »*

– Au sujet des protections, le département détaille qu'il « *n'a pas eu de dotation de masque de la part de l'ARS, mais qu'il a assuré un approvisionnement de tous ses services et des établissements de protection de*

l'enfance grâce à ses propres commandes et les stocks fournis par la Ville de Paris et la Région. Ainsi, tous les établissements ont reçu des boîtes de masques, à ce jour, aucun établissement n'a remonté de nouveaux besoins sur ce premier approvisionnement. Une deuxième livraison de 10 000 à 15 000 masques leur permettra d'équiper l'ensemble des professionnels en contact avec du public ».

Par ailleurs, le cabinet du secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance précise : « *Nous avons conscience que le risque psychologique lié au confinement existe pour les enfants protégés comme pour un certain nombre de publics vulnérables. Dans chaque département, les services de l'Aide sociale à l'enfance s'efforcent de trouver le bon équilibre entre la réponse aux besoins des enfants et le respect des mesures sanitaires, qui, elles aussi, sont là pour les protéger. »*

Au sujet des masques, le cabinet indique que « *le décret du 20 Mars 2020 a assoupli les conditions de réquisition par l'État des importations de masques de protection, ce qui a amené de nombreuses collectivités à commander directement ces protections. Par ailleurs, le gouvernement a homologué de nombreuses entreprises pouvant produire des masques dits alternatifs, en tissu, et qui peuvent être une réponse à ces situations ».*

La cabinet rappelle que « *tout est fait pour mobiliser des professionnels auprès des lieux d'accueil. Certains territoires ont sollicité des animateurs du périscolaire des municipalités ou encore des professionnels des services de prévention spécialisée* ». Par ailleurs, il précise que « *des recommandations spécifiques ont été mises en œuvre pour les assistants familiaux ; le ministre a écrit à l'ensemble des Présidents de département en les invitant à mettre en place une permanence éducative téléphonique pour les missions relevant de l'Aide sociale à l'enfance, notamment pour apporter un soutien et un accompagnement aux assistants familiaux du département* ».

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.